



ESVL Volley

Fiche d'Inscription

Saison 2008/2009

Site internet : esvlvolley.com

mail : info@esvlvolley.com

Votre dossier d'inscription doit être COMPLET et remis au responsable de l'équipe, avant le 1^{er} octobre 2008*

Merci de compléter en Majuscule

Nom :Prénom :
Adresse
Code Postal : Ville :
Téléphone : Portable :
Email :
Date et lieu de naissance :
Nationalité :Sexe : masculin / féminin

Documents à fournir en plus de cette fiche d'inscription :

- 2 photos d'identité en mettant votre nom au dos (1 seule pour réinscription)
- 1 photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport
- 1 certificat médical (formulaire spécifique donné par le club)
- 1 règlement (soit par espèces soit par chèque(s) à l'ordre de ESVL Volley (si le titulaire du compte à un nom différent du licencié, inscrire le nom du joueur au dos)
- 1 chèque de caution de 30 € correspondant au prêt du maillot pour les joueurs participant à un championnat (le maillot devra être remis à l'entraîneur à la fin du dernier match)

Autorisations

J'autorise l'ESVL à diffuser des photos avec mon image sur son site Internet : www.esvlvolley.com

Oui

Non

Autorisation pour les mineurs :

Je soussigné(e)..... autorise mon enfant à participer aux activités de l'ESVL Volley, lesquelles impliquent des déplacements. J'autorise donc les membres du club ou les parents accompagnateurs à transporter ce dernier dans leur véhicule particulier. J'ai noté que l'engagement de mon enfant implique la participation aux rencontres sportives **durant toute la saison.**

Fait le

Signature :

* Si le dossier venait à ne pas être complet à cette date, il vous sera impossible de participer aux entraînements et aux matchs. Le club déclinant toute responsabilité en cas d'accident

COTISATIONS

SAISON 2008 / 2009

SENIOR (né(e)s avant 1988)	120 €
DÉTENTE / LOISIRS	90 €
ESPOIR / JUNIOR / CADET (né(e)s entre 1988 et 1993).....	100 €
MINIME / BENJAMIN (né(e)s entre 1994 et 1997)	70 €
ECOLE DE VOLLEY / POUSSIN (né(e)s après 1997)	50 €

POUR LES MEMBRES DE LA MÊME FAMILLE, REDUCTION DE 5 € SUR CHAQUE LICENCE A PARTIR DE LA DEUXIEME.

LES COTISATIONS POURRONT EVENTUELLEMENT ETRE REGLEES EN PLUSIEURS FOIS MAIS LA TOTALITE DES CHEQUES DEVRA ETRE REMISE EN DEBUT D'ANNEE.